Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026059-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 23 avril 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.059

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL (partie en cours de séance. Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.053), Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Nelly COTTAIS (Pouvoir à Laurent MIGOT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Extension éclairage public Allée de la Morandière – Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie 35

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) 35 a été sollicité pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur la commune.

Ces travaux concernent les travaux d'extension de l'éclairage public au niveau de l'Allée de la Morandière mais également le remplacement d'une portée souterraine hors service. Le SDE35 a transmis en retour à la commune une étude sommaire, ainsi qu'une convention, à signer et à lui renvoyer pour déclencher la commande de l'étude détaillée, le retour de la convention signée valant engagement des travaux.

Les travaux à la charge du SDE35 sont estimés à 32 058.07 € avec une participation de la commune de 25 646.46 €.

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	32 058,07 €
2. TAUX SDE	20,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	6 411,61 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	25 646,46 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	25 646,46 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260428-DELIB2026059-DE

Au terme de son exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant avec le SDE35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 30 avril 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr